DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf.: CV/D245

Séance du 24 février 2011 - Convocation du 17 février 2011

Compte rendu affiché le 4 mars 2011

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Patrick RACHAS

Présents: M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme

LEBAHAR, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, M. VALETTE, M. CLARET, Mme MARMONIER, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, MIle COIN, MIle FERNANDES, M. FODDIS, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme

CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés Mme SORREL-DUNAND par M. BUFFARD ; Mme GOYON par Mme

GLATARD, M. GOJON par M. RODRIGUEZ; M. DESBOIS par M.

MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Affectation du résultat

L'instruction comptable M14 impose que l'excédent de la section de fonctionnement soit affecté en priorité à la couverture du solde d'exécution de la section d'investissement, ainsi que le déficit éventuel sur les restes à réaliser qui correspondent à des dépenses engagées et non mandatées à la clôture de l'exercice.

Le résultat d'exécution du budget principal a été communiqué par Monsieur le Trésorier, l'attestation de ce résultat sera annexée au Budget Primitif 2011. L'excédent de fonctionnement sur l'exercice 2010 s'élève à 684 172.76 €.

Selon les résultats du compte administratif 2010, il y a lieu pour couvrir le besoin de financement d'affecter au compte 1068 (recettes d'investissement) :

Pour le besoin de financement de la section d'investissement : 550 172.76 €

Le solde disponible de 134 000.00 € est utilisé en recettes de fonctionnement au chapitre 002 "Résultat de fonctionnement reporté".

Le Conseil Municipal à l'unanimité:

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le compte administratif 2010, et notamment le montant de l'excédent de fonctionnement,
- DECIDE de l'affectation au compte 1068 (recettes d'investissement) de la somme nécessaire à la couverture des besoins décrits ci-dessus, soit 550 172.76 €,
- DECIDE que le solde disponible de 134 000.00 € est conservé en recettes de fonctionnement dans le budget primitif 2011 au chapitre 002 "Résultat de fonctionnement reporté",
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme, Neuville, le 24 février 2011 Le Maire, Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 04/03/2011
- Publication ou affichage le 04/03/2011
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 4 mars 2011 Jean-Claude OLLIVIER, Maire.